

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation

Bulletin de vote

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Élisabeth ANTOINE-KÖNIG , conservateur du patrimoine, Musée du Louvre, département des objets d'art	1bis. Françoise BARBE , conservateur du patrimoine Musée du Louvre, département des objets d'art
2. Julien CUNY , conservateur du patrimoine, Musée du Louvre, département des antiquités orientales	2bis. Pierre-Yves LE POGAM , conservateur du patrimoine Musée du Louvre, département des sculptures



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation

Profession de foi

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Elisabeth ANTOINE-KÖNIG, conservateur du patrimoine, Musée du Louvre	1bis. Françoise BARBE, conservateur du patrimoine, Musée du Louvre
2. Julien CUNY, conservateur du patrimoine, Musée du Louvre	2bis. Pierre-Yves LE POGAM, conservateur du patrimoine, Musée du Louvre

L'implication des personnels des corps de conservation dans la recherche doit être plus visible, non seulement vis-à-vis des autres établissements d'enseignement supérieur et des structures de recherche relevant du ministère de la Culture, mais aussi du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'ensemble des partenaires extérieurs. Leur présence dans cette instance de consultation sur les orientations générales de sa politique de recherche et d'enseignement supérieur est également importante pour faire valoir davantage de mise en commun des outils de recherche. Conservateurs du patrimoine au musée du Louvre, nous sommes tous impliqués dans des projets de recherche associant de nombreux partenaires institutionnels nationaux, musées de la Ville de Paris et musées des collectivités territoriales, et internationaux. Nous faisons également l'expérience depuis plusieurs années des nouveaux financements de la recherche, notamment du LabEx Patrima (Fondation des sciences du patrimoine), dont le Louvre est l'un des membres fondateurs, et considérons l'interdisciplinarité comme l'une des valeurs à promouvoir dans nos disciplines scientifiques.

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation

Bulletin de vote

Liste **CFDT-Culture**



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Magali DUCHESNE LACHEVRE , conservateur du patrimoine, Archives historiques des Armées	1bis. Caroline VRAND , conservateur du patrimoine Bibliothèque nationale de France
2. Gaël CHENARD , conservateur du patrimoine, Archives départementales de la Vienne	2bis. Philippe LUEZ , conservateur du patrimoine GIP de Port-Royal



CULTURE

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC)

Profession de foi CFDT-Culture

Le **Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels** ou **CNESERAC** est une instance consultative qui réunit les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche « Culture ».

Il est composé de 68 membres élus parmi les personnels de conservation, de documentation, de recherche, les enseignants et les étudiants des écoles, ainsi que de personnes qualifiées désignées par le ministère.

Tous les domaines et disciplines propres au ministère y seront abordés : architecture et paysage, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, français et langues de France, livre et lecture, médias et industries culturelles, patrimoine, spectacle vivant – de même que toutes les recherches pluridisciplinaires ou interdisciplinaires à ces domaines.

Le CNESERAC devra être un lieu de dialogue, de débats et d'échanges. C'est la seule instance nationale au sein de laquelle les représentants élus des personnels pourront s'exprimer collectivement sur la politique du ministère de la culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- orientations générales de la politique de recherche ;
- débat sur les textes législatifs relatifs aux domaines ;
- avis sur l'accréditation des écoles supérieures de la création artistique dans les domaines des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Le CNESERAC devra également débattre des enjeux nationaux tels que la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) et la Stratégie nationale de recherche (SNR).

La CFDT-CULTURE, élue au sein de cette instance, défendra une perspective globale d'un **service public** de l'enseignement supérieur et de la recherche **de qualité**.

Les élections se dérouleront par correspondance. Le scrutin sera ouvert entre le 12 juin et le 11 juillet 2018 inclus. Les électeurs voteront par collège. Le matériel de vote et les instructions seront fournis à chaque électeur par le ministère.

Forte de son engagement auprès des personnels enseignants et des étudiants, elle veut promouvoir une amélioration des conditions de travail et des études. Les effectifs, l'amélioration des taux d'encadrement, la qualité des projets pédagogiques, l'insertion professionnelle, l'innovation sont des questions primordiales pour construire **un enseignement supérieur « Culture » ambitieux**, tourné vers l'avenir et vers plus de diversité.

La CFDT-CULTURE milite pour instaurer une véritable cohérence du réseau des écoles supérieures d'art, tant nationales que territoriales, afin de favoriser la réussite des étudiants.

La CFDT-CULTURE s'engage pour une meilleure reconnaissance de la carrière scientifique des professionnels qu'elle forme au sein de l'INP (conservateurs et restaurateurs).

La CFDT-CULTURE veut qu'une réflexion puisse être menée sur une **valorisation** durable de la **recherche patrimoniale**, afin de répondre aux exigences actuelles et futures de la conservation de notre riche patrimoine, qu'il soit mobilier ou immobilier.

La CFDT-CULTURE attend du ministère qu'il assume l'ensemble de ses responsabilités pour définir une stratégie nationale de la recherche et son financement. Elle veut une amélioration des conditions de travail des agents concernés, fortement dégradées par le manque de moyens tant humains que budgétaires.

En déposant des listes sur 2 collèges – conservateurs et personnels de documentation – la CFDT-CULTURE se donne les moyens de porter une vision transversale pour la construction de l'intérêt général.

**VOTEZ POUR LES LISTES DÉPOSÉES
par la CFDT-CULTURE**

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation

Bulletin de vote

Liste : CGT-Culture



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. David-Georges PICARD , conservateur des bibliothèques, DRAC Île-de-France	1bis. François MICHEL , conservateur des bibliothèques, Bibliothèque nationale de France
2. Axelle DAVADIE , conservateur du patrimoine, DRAC Grand Est	2bis. Agnès MAGNIEN , conservateur du patrimoine, Institut national de l'audiovisuel



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation



Profession de foi

Liste : CGT-Culture

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. David-Georges Picard, DRAC Île-de-France	1bis. François Michel, BnF
2. Axelle Davadie, DRAC Grand Est	2bis. Agnès Magnien, INA

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 a créé le CNESERAC. C'est une instance consultative en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines comme les arts plastiques, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, le français et les langues de France, le livre et la lecture, les médias et le numérique, ou les recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines.

Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés mais aussi avec les travaux du CNESER. Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures.

Il est consulté notamment sur les emplois et les moyens financiers alloués aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, sur la participation de ces établissements à la coopération et aux regroupements des établissements comme les COMUE, sur les orientations générales des contrats pluriannuels signés entre l'Etat et ces établissements. La Cgt-Culture a soutenu la création du CNESERAC pour y défendre les spécificités de l'enseignement supérieur Culture et la recherche culturelle.

Le contexte

La recherche et enseignement supérieur du Ministère de la Culture sont le parent pauvre du Ministère en empêchant notamment tout débat démocratique en son sein sur ces questions et en affaiblissant les corps d'enseignants et de recherche, quitte à supprimer de nombreux emplois et crédits et à développer la précarité.

Ces politiques se développent dans un ministère éclaté. Cela favorise le manque de cohérence et nuit à l'efficacité des politiques. C'est l'absence même de stratégie en matière de recherche et

d'enseignement supérieur qui est néfaste au devenir du ministère mais aussi à celui des professions artistiques et culturelles.

Or la vitalité des statuts, des métiers et des professions, que les politiques technocratiques et libérales tentent d'annihiler, est indispensable au développement artistique et culturelle de la société.

La démocratie aux sources de la refondation des politiques

Le CNESERAC, construit sur le modèle du CNESER doit prendre en compte les spécificités et la complexité des statuts des établissements, des personnels, des formations et de la recherche du domaine des arts et de la culture. Une véritable coordination doit se faire entre les deux instances. Le schéma LMD devra se mettre en place progressivement pour les formations de la culture. Les écoles d'architecture sont déjà très avancées et habilitées par le CNESER.

La Cgt-Culture fait le pari que le débat démocratique entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur doit permettre la refondation de ces politiques. C'est une alternative aux politiques de marchandisation.

Le CNESERAC est l'opportunité pour les personnels de ces secteurs de débattre et de construire des propositions en matière d'orientations stratégiques, de programmes, de coopérations, d'emplois et de crédits.

Si vous voulez que les avis du CNESERAC aillent dans le sens des intérêts des personnels, des professions et du développement de la recherche publique artistique et culturelles face à l'austérité budgétaire, il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public de la culture où l'enseignement supérieur et la recherche culturelle auront une place et un rôle à la hauteur des enjeux portés par l'ensemble de la communauté.

NOUS Y DEFENDRONS :

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant pour assurer nos missions de service public de recherche et de conservation comme de médiation, cette politique devant être accompagnée par la mise en place d'un plan de titularisation. A cela s'ajoutera la défense des emplois de conservateurs mis à disposition par le ministère de la Culture en Bibliothèques municipales classées.*
- *L'instauration ou la consolidation des budgets attribués à l'exploitation des collections patrimoniales et contemporaines.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique, notamment pour créer des emplois.*
- *La modernisation des espaces d'accueil des publics et des salles de lecture au sein des établissements nationaux pour permettre les conditions efficaces de la recherche et de la médiation.*
- *Le maintien du caractère national des établissements, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des COMUE.*
- *L'accroissement significatif des crédits attribués à la restauration des œuvres.*
- *La mise en place d'une politique des archives comme grande cause nationale afin de dresser le panorama des besoins, notamment en termes de conservation et d'accueil des publics.*
- *Une politique assumée d'exploitation scientifique transversale des collections tous secteurs confondus, dans une logique de visibilité internationale des travaux de recherche français.*

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation

Bulletin de vote

Liste FSU



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Patricia MARY , conservatrice du patrimoine Ministère de la Culture / DGP / Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés	1bis. Martine MAUVIEUX , conservatrice des bibliothèques Bibliothèque nationale de France, département des estampes et de la photographie
2. Karim GERNIGON , conservateur du patrimoine DRAC Normandie, service régional de l'archéologie	2bis. Marc ETIENNE , conservateur du patrimoine Musée du Louvre, département des antiquités égyptiennes

Scrutin n° 12 : fonctionnaires des corps de conservation

Profession de foi

LISTE FSU

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Patricia Mary , conservatrice à la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés	1bis. Martine Mauvieux , conservatrice au département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France
2. Karim Gernigon , conservateur régional de l'archéologie à la DRAC Normandie	2bis. Marc Étienne , conservateur au département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Profession de foi de la liste FSU



Cher.e.s collègues,

En tant que conservateurs et conservatrices – du patrimoine comme des bibliothèques –, vous êtes invité.e.s à élire des représentant.e.s au sein d'une nouvelle instance créée par la loi LCAP de 2016 (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) aura vocation à orienter la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Autant dire qu'y seront débattues des questions qui peuvent se révéler déterminantes pour les collègues de l'ensemble de la filière scientifique du ministère, et notamment pour les personnels de conservation. Le CNESERAC devant être consulté sur les questions relatives aux moyens financiers et aux emplois, mais également sur les grandes orientations de la politique de recherche du ministère, il est indispensable que nous puissions y faire entendre nos voix.

La recherche au ministère de la Culture : prestigieuse mais mal aimée

Si le ministère de la Culture s'enorgueillit avec raison de la qualité de la recherche menée par ses personnels scientifiques, il peine à reconnaître, valoriser et accompagner la diversité des situations de recherche.

Ce constat, établi de longue date par la FSU, a été rappelé à Françoise Nyssen lors de son arrivée : la recherche culture irrigue absolument tous les secteurs du ministère (les labos bien sûr, mais aussi les musées, les écoles, les bibliothèques, les archives, les DRAC, l'INRAP, etc.). Un ministère de la Culture sans recherche serait un ministère de la Culture lobotomisé.

Mais on ne peut pas demander aux personnels scientifiques de s'investir dans des activités de recherche sans leur en donner les moyens, en temps, en crédits et en reconnaissance. Les compétences scientifiques qui sont les nôtres doivent pouvoir s'exercer dignement dans le cadre de nos activités professionnelles et non comme une occupation marginale à pratiquer seulement le soir et le week-end.

La position de la FSU : obtenir que la recherche soit reconnue comme activité distincte des activités de service

La FSU porte de manière constante cette revendication d'une reconnaissance effective, de la part de nos hiérarchies, de cette activité distincte de l'activité de service. Sans doute, la recherche culturelle n'a de sens qu'articulée avec les autres activités (conservation, expertise, conseil, accueil du public, etc.) mais elle ne se confond nullement avec elles.

Les activités de recherche confèrent aux agents scientifiques du ministère une qualification de base qu'elles contribuent à entretenir tout au long de leur carrière. *C'est cette qualification qui légitime leur expertise et leur intervention sur les objets patrimoniaux dans une dimension qui excède la seule dimension technique.*

C'est dans cet esprit que nous militons, d'une part, pour qu'une décharge partielle de service soit de droit pour celles et ceux qui en font la demande en vue de mener des recherches et pour que, d'autre part, l'activité de recherche et la compétence scientifique puissent être prises en compte par l'administration, autant que les fonctions d'encadrement, pour l'inscription au tableau d'avancement ou la valorisation indemnitaire.

Le CNESERAC : quatre collèges obtenus de haute lutte par la FSU, une instance à faire vivre

Les représentant.e.s FSU portent ces mandats dans les instances classiques (CT, CAP, CCP, etc.). Ils et elles entendent les porter également au CNESERAC et y défendre l'intérêt des personnels de conservation.

Élaboré sur le modèle du CNESER du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CNESERAC fait assez naturellement une part très large aux établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, notamment aux écoles supérieures d'art et aux écoles d'architecture. Initialement d'ailleurs, le décret constitutif du CNESERAC ne prévoyait de représentation que pour les enseignants, oubliant les autres corps scientifiques.

La FSU s'est battue pendant des mois, CTM après CTM, pour que les conservateurs, les corps de recherche, les corps de documentation et les contractuels de recherche y soient représentés également.

Nous avons été entendus et ces quatre collèges existent. Nous aurions souhaité que la représentation des personnels scientifiques soit plus importante. Celle-ci demandera à être revue, en 2023, lors de la deuxième mandature. Mais nous avons évité le pire : la création d'une instance compétente pour les questions de recherche sans les personnels scientifiques !

À nous de la faire vivre pendant ces cinq ans et d'en faire un lieu de débat, d'action syndicale, de défense des métiers pour faire avancer les intérêts des personnels scientifiques et faire mieux reconnaître leur engagement au sein du ministère de la Culture.

À nous également d'utiliser cette tribune pour revendiquer le nécessaire développement des missions de Recherche de notre ministère, de nos établissements et de nos services.

Dans cette optique, une forte participation à ce scrutin est évidemment nécessaire pour donner à nos candidat.e.s, tous et toutes professionnel.le.s de la culture, fortement impliqué.e.s dans la recherche, la légitimité indispensable à leur mandat.

